

SEANCE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le 12 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents, BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, BROUXEL Claire, ROCQ Alexandre, ANDRIEU Christian, CASSAGNE Adrien, COURCHINOUX Aline, DE NICOLO Sandrine, GOUZOU Vincent, PANIS Jacqueline, ~~TIERLE Jean-Paul~~

Absent excusé : TIERLE Jean-Paul (pouvoir à Marie-Paule BOUQUIER)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 21 avril 2026. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

Elle demande la possibilité de rajouter deux délibérations dont l'objet n'était pas connu lors de l'établissement de la convocation : la délibération 2026-040 concernant la désignation de l'entreprise pour les travaux d'épaveuse sur la voirie communale et la délibération 2026-041 concernant la rénovation de la salle inter- associative.

Elle précise également que la délibération du FCS nous est retournée par le Conseil Départemental, faute d'une rédaction correcte et doit être modifiée et sera également rajoutée à cette séance.

Ces demandes de modifications sont acceptées à l'unanimité.

Délibération 2026-027 : Proposition des membres titulaires et suppléants pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CID) pour chaque Commune ; elle a pour but de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale, ainsi que sur les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de proposer six commissaires titulaires et six commissaires suppléants :

➤ **Commissaires titulaires**

Nom et Prénom	Adresse	Mention
JAULHAC Jean-Louis	2 Incavanac – 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti et Non Bâti »
LAFON Alain	9 Maison rouge 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti et Non Bâti »
DELPUECH Roland	66 Route 66 – 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti »
PUECH Hervé	8 Les Ventoux 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti + Non Bâti et bois »
CHAUSI Daniel	4 Allée des jardins 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti »
MURATET Nicole	3 Chemin de Labrunie 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti »

➤ Commissaires suppléants

Nom et Prénom	Adresse	Mention
LAVEISSIERE Robert	88 rue Léon Blum – 15000 AURILLAC	Propriétaire « Foncier Bâti et Non Bâti »
CALMEJANE Francis	Vaurs – 15220 SAINT MAMET	Propriétaire « Foncier Bâti et Non Bâti »
COURCHINOUX Michel	9 Les Salettes – 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti et Non Bâti »
DELMAS Eric	27 Le Puech – 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti et Non Bâti »
LAVERGNE Jean-Jacques	1 Le Sérieys – 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti et Non Bâti »
LIAUZU Jean-Claude	4 La Vaysse – 15220 VITRAC	Propriétaire « Foncier Bâti »

Délibération 2026-028 : Création de la Commission d'Appel d'Offres

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer la Commission d'Appel d'Offres et de désigner ses membres.

La Commission d'Appel d'Offres de la Commune de VITRAC se compose ainsi :

Présidente : Mme Marie-Paule BOUQUIER

3 Titulaires : Claire BOUXEL, Alexandre ROCQ, Vincent GOUZOU

3 Suppléants : Jacqueline PANIS, Pierre LACOSTE, Adrien CASSAGNE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création de la Commission d'Appel d'Offres de VITRAC avec ses membres désignés ci-dessus.

Délibération 2026-029 : Désignation d'un délégué (Titulaire, Suppléant) au Conseil d'Ecole

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer une commission communale qui siège au Conseil d'école du RPI Vitrac/Marcolès/Saint-Antoine, qui se réunit une fois par trimestre, présidée par Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création de cette commission et nomme :

- en tant que titulaire: BROUXEL Claire
- en tant que suppléante: COURCHINOUX Aline

Délibération 2026-030 : Désignation d'un élu communal au CNAS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Vitrac est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel depuis le 1^{er} janvier 2005.

Conformément à l'article 24 du Règlement de Fonctionnement et les articles L191, L225 ou L335, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et faire procéder à l'élection d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Le délégué représentant les élus est désigné conformément aux règles légales applicables à la désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs. A défaut de règles légales spécifiques, la collectivité sera de droit représentée par son représentant légal en exercice. Dans ce cadre, la Conseil Municipal propose de désigner Mme Sandrine DE NICOLO Conseillère municipale de la Commune de Vitrac.

La durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de 6 ans ou 7 ans. Le délégué représentant les élus sera donc élu jusqu'en 2032 ou 2033

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE Mme Sandrine DE NICOL**, Conseillère municipale de Vitrac en tant que déléguée représentant les élus au CNAS.

Délibération 2026-031 : Désignation d'un(e) élu(e) au Conseil d'Administration de l'association « ADMR de l'Enseigne »

Madame Le Maire rappelle que la Commune de VITRAC appartient à l'association « ADMR de l'Enseigne » dans le cadre du service à la personne.

Dans ce cadre, il convient de désigner un élu qui représentera la Commune de VITRAC lors de chaque Conseil d'Administration de l'association « ADMR de l'Enseigne ».

Le Conseil Municipal propose de désigner **Mme Claire BROUXEL**, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE Mme Claire BROUXEL, Adjointe au Maire** pour siéger et représenter la Commune de VITRAC au Conseil d'Administration de l'association «ADMR de l'Enseigne».

Délibération 2026-032 : Désignation d'un « Correspondant Défense »

Madame Le Maire rappelle que suite à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque Commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

La fonction de « correspondant défense » répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien « Armée-Nation » grâce aux actions de proximité.

Le Conseil Municipal propose de désigner **Mr TIERLE Jean-Paul** en tant que « correspondant défense ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE Mr TIERLE Jean-Paul** en tant que « correspondant défense ».

Délibération 2026-033 : Désignation d'un élu en charge de l'organisation des Cérémonies Commémoratives

Madame Le Maire expose la volonté des membres de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie à nommer un membre, dans chaque conseil municipal, qui sera en charge de l'organisation des cérémonies Commémoratives (11 novembre, 8 mai, 19 mars)

Madame Le Maire demande à l'Assemblée qui se porte candidat à ce poste.

Mme Claire BROUXEL est volontaire.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, **Mme Claire BROUXEL** est désignée comme élue en charge de l'organisation des cérémonies commémoratives.

Délibération 2026-034 : Désignation d'un correspondant municipal « Incendie et Secours »

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la loi Matras du 25 novembre 2021, le décret n° 2022-1091 a créé les « conseillers municipaux correspondant incendie et secours ». Il a pour missions essentielles de :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion extérieur contre l'incendie de la commune.
-

Madame Le Maire demande à l'Assemblée qui se porte candidat à ce poste.

Mr Christian ANDRIEU est volontaire.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, **Mr Christian ANDRIEU** est désigné comme correspondant municipal « Incendie et Secours ».

Délibération 2026-035 : Vente d'anciens pneus du tracteur communal à un administré pour une valeur de 100 €

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un administré a exprimé le souhait d'acheter deux anciens pneus du tracteur communal pour des besoins personnels.

Suite à échange et entente avec la personne concernée, le coût des deux anciens pneus de tracteur est fixé à 100 €.

Après débat, le conseil municipal délibère, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de vendre les deux anciens pneus usagés du tracteur communal pour la somme de 100 € (cent euros),
- Autorise madame Le Maire à signer le titre de recette qui sera établi dans ce sens.

Délibération 2026-036 : Demande d'aide financière pour la rénovation du parking dans le cadre du dispositif « Amende de Police » - Tranche 2

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de sécurisation et d'aménagement du parking de la Place de la Bascule, avec l'installation de bornes électriques.

Elle leur propose qu'un dossier soit déposé au titre du dispositif « Amendes de Police » pour l'octroi d'une subvention pour la tranche 2 concernant le parking.

Elle leur rappelle le coût estimatif du projet qui est de 91 838 € HT pour la rénovation du parking, et l'installation de bornes électriques, et leur propose le plan de financement suivant :

INTITULE	Coût éligible	% / dépense éligible	Subvention	% du projet
FCS 2026 parking (tr1) + bornes	41 838.00 €	30 %	12 551.00 €	13.67 %
Amende de police 2026 – parking (tr 2)	50 000.00 €	30 %	15 000.00 €	16.33 %
DETR	91 838.00 €	30 %	27 551.00 €	30.00 %
Autofinancement			36 736.00 €	40.00 %
COUT TOTAL			91 838.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Sollicite** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet de sécurisation des piétons et création de parking
- **Précise** que la demande porte sur un montant de travaux estimé à 80 255.00 € HT

Mandate Madame le Maire pour effectuer la demande auprès du conseil départemental.

Délibération 2026-037 : Achat de 6 PC Portables pour la classe GS. CP. CE1 de l'école publique de VITRAC

Madame Le Maire rappelle le besoin exprimé par le Directeur de l'Ecole Publique de VITRAC de remplacer les PC portables des élèves. Les anciens actuels ne sont plus en état de fonctionnement.

Un représentant de la Société XEFI – 8 Av Georges Pompidou à AURILLAC a longuement échangé avec le Directeur de l'Ecole qui a pu exprimer dans un langage de connaissances les besoins, les attentes du professeur des Ecoles.

Après discussions, échanges, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décident d'acquérir :
 - o 6 PC portables HP 240R69
 - o 6 casques Micro stéréo ajustables USB noir**pour un montant de 3 772.19 € HT soit un montant TTC de 4 526.63 €,**
- Disent que cette ligne de dépenses est prévue en investissement au vote du BP 2026 au compte 2183,
- Autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Délibération 2026-038 : Achat d'un réfrigérateur et d'un micro-onde pour la cuisine de la Salle Polyvalente

Madame Le Maire expose à l'assemblée les besoins d'équiper la cuisine de la Salle Polyvalente d'un nouveau réfrigérateur et d'un micro-onde pour répondre aux besoins des utilisations de cette structure.

Concernant l'achat du micro-onde, l'Etablissement MONREYSSE, basé à OMPS, n'assure plus la vente des équipements ménagers. Un micro-onde restant a été soldé pour la somme de 98.90 € TTC, soit 82.42 € HT.

Pour le réfrigérateur, les mesures de l'emplacement dédié à la pose du frigo sont, en hauteur de 1.50 m et en largeur de 0.80 m.

Les Etablissements BOULANGER ont un frigo répondant à ces mesures de marque LIEBHERR, au prix de 699. €. Il s'agit d'une marque reconnue pour ses qualités de longévité et robustesse.

Après échange et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décident** d'acquérir le micro-onde à l'Etablissement MONREYSSE à OMPS, pour la somme de 98.90 € TTC, soit 82.42 € HT
- **Décident** d'acquérir le réfrigérateur de marque LIEBHERR aux ETS BOULANGER à AURILLAC pour la somme de 699€
- **Autorisent** Madame Le Maire à mandater le paiement de ces deux équipements sur la ligne de dépense 2158, en « Opérations non affectées », votée au Budget Primitif le 21 avril dernier.

L'actuel frigo positionné dans la cuisine pourra être installé dans la salle inter-associations

Délibération 2026-039 : Achat de dix mange-debout pour la Salle Polyvalente et la Halle Couverte

Madame Le Maire indique la nécessité d'acquérir des mange-debout pour les besoins d'équipement de la Salle Polyvalente et de la Halle Couverte dans le cadre de son occupation à titre privé ou pour les événements associatifs.

De plus, ces mange-debout seraient utiles dans le cadre de l'organisation des cérémonies commémoratives.

La Société ALTRAD nous a communiqué un devis d'un montant de 550 € HT pour dix mange-debout. La dépense pour l'achat de 10 mange-debout s'élève à 550€ HT soit 674€ TTC

Après échange et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décident** d'acquérir dix mange-debout pour la somme de 550 € HT soit 674€ TTC
- **Autorisent** Madame Le Maire à procéder au paiement de l'achat de dix mange-debout pour un montant de 550 € HT, soit 674 € TTC,
- **Disent** que cette dépense est prévue sur la ligne d'investissements 2158, votée au Budget Primitif 2026.

Il a été évoqué l'achat de nappages blanc, mais la proposition n'a pas été retenue en raison de la gestion du nettoyage en choisissant la couleur blanche. Ce type d'équipement pourra être à nouveau examiné dans l'usage et les demandes de location

Délibération 2026-040 : Travaux épareuse sur la voie communale (25 kms) deux fois par an – Engagement pour une durée de trois ans

Madame Le Maire rappelle la nécessité de procéder à un travail de sous-traitance concernant l'entretien des routes communales en lien avec le passage de l'épareuse deux fois par an, pour une durée de trois ans.

La première convention avait été actée avec la SARL « Le Bois de la Vallée du Lot » qui a arrêté son activité en 2024 et a été reprise par l'EURL MJM Services, dont le siège est à LACAPELLE-VIESCAMP.

La Commune de VITRAC a reçu deux devis concernant ces travaux d'épareuse avec un engagement pour trois ans (2026, 2027 et 2028) :

- L'EURL MJM Services de LACAPELLE-VIESCAMP d'un montant de 8 568.00 € TTC soit 7 140.00 € HT pour trois ans,
- ETA BAC de LEYNHAC d'un montant de 7 286.40 € TTC soit 6 072.00 € HT pour trois ans.

Madame Le Maire précise que MJM Services opère une augmentation de 1 591.20 € par rapport à la facture de 2025. Cela se justifierait, selon la gérante, par le prix de l'ancien prestataire qui ne correspondait pas au prix du marché, par l'augmentation des charges de carburant (au moins 60 %), et l'augmentation du coût des pièces d'usure (couteaux, manilles, graisses).

Après échanges au sein du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Valident** le devis de ETA BAC à Leynhac pour un montant de 7286.40€ TTC
- soit 6072€ HT
- **Autorisent** Madame Le Maire à signer l'acceptation du devis présenté par ETA BAC pour une durée de trois ans,
- **Disent** que cette dépense est prévue à la ligne 615232 du Budget Primitif de 2026

Délibération 2026-041 : Travaux de rénovation de la Salle inter-associative située en-dessous de la Salle Polyvalente

Madame le Maire relate à l'assemblée les échanges avec les associations sur les problèmes de résonance constatés lors de l'occupation de la salle inter-associative.

Des travaux d'isolation phonique sont donc à prévoir sans cette salle. Les membres de l'ACCA se proposent de poser les éléments pour refaire le plafond.

Deux premiers devis ont été envoyés à la mairie, relatifs à la fourniture d'éléments isolants pour le plafond :

- MULTIMATERIAUX à AURILLAC, pour un montant de 5 225.82 € TTC, soit 4 355.68 € HT
- GEDIMAT à AURILLAC pour un montant de 3 716.30 € TTC, soit 3 096.92 € HT.

Un troisième devis a été reçu suite à un contact téléphonique avec la SA ROQUES à ARPAJON-SUR-CERE :

Fourniture et pose de faux plafonds pour 1 926.69 € TTC, soit 1 605.58 € HT.

Au cours de la visite, il est constaté que l'état des murs de cette salle est très détérioré. Un devis de mise en peinture des murs a été sollicité ;

le montant des travaux de peinture s'élève 3 375.13 € TTC, soit 2 812.60 € HT.

La totalité du devis des travaux présenté par la SA ROQUES (pose et fourniture du faux plafond et travaux de peinture des murs) s'élève à 5 301.82 € TTC soit 4 418.18 € HT.

Après échanges et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du conseil municipal :

- **Décident** de choisir la Société S.A. ROQUES basée à ARPAJON/CERE pour la pose et la fourniture du faux plafond
- **Décident** de réaliser les travaux de peinture des murs de la salle inter associative

Décident de faire la totalité de remise en état de la salle des associations **pour un montant de 4418.18€ HT soit 5301.82€ TTC**

Autorisent Madame Le Maire à mandater ces travaux de réfection de la salle inter associative sur la ligne de dépenses 615221, votée au budget primitif le 21 avril dernier

Délibération 2026-042 : Demande de FCS (Fonds Cantal Solidaire), TRANCHE 1, pour la rénovation du parking dans le bourg et l'installation de bornes électriques pour l'année 2026

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-026 du 21 avril 2026

Madame Le Maire propose rappelle aux membres du Conseil Municipal l'inscription de l'opération « Rénovation du parking du bourg et installation de bornes électriques » lors de la programmation du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2025-2027 :

Elle leur rappelle le coût estimatif du projet qui est de 91 838.00 € HT pour la rénovation du parking et l'installation de deux bornes électriques, et leur propose le plan de financement suivant avec un taux de 30 % pour le FCS :

INTITULE	Coût éligible	% / dépense éligible	Subvention	% du projet
FCS 2026 parking (tr1) + bornes	41 838.00 €	30 %	12 551.00 €	13.67 %
Amende de police 2026 – parking (tr 2)	50 000.00 €	30 %	15 000.00 €	16.33 %
DETR	91 838.00 €	30 %	27 551.00 €	30.00 %
Autofinancement			36 736.00 €	40.00 %
COUT TOTAL			91 838.00 €	100.00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Confirme la sollicitation du Conseil Départemental pour une aide financière de 12 551.00 € soit 30 % du coût du projet Rénovation du Parking du Bourg et installation de 2 bornes électriques

Autorise Madame Le Maire à établir et signer les dossiers relatifs à cette programmation.

Achat de panneaux de signalisation :

Certains panneaux de signalisation sont abîmés ou inexistant, « Stop », « Attention enfants », limitation à 50 à « La Maison Rouge », à 30 « Route de Patacou » sont à remplacer ou à installer.

Un devis d'un montant de 890.64 € nous est fourni par la Société AXIUM.

Le Conseil Départemental a été également contacté pour la fourniture de panneaux légèrement usagés et peindre la bande blanche des STOP. Aucun retour n'est constaté à ce jour.

Auvents :

L'Entreprise LHERITIER va poser des liteaux en habillage sur les plaques, ce qui corrigera l'aspect actuel.

L'Entreprise Cantal Construction est revenue pour polir la chappe existante et effectuer un carottage avec installation d'un siphon afin d'évacuer la flaque persistante entre les deux bâtiments (Salle Polyvalente et Halle Couverte).

L'Entreprise SACAN doit intervenir afin de refaire une coupe propre de l'isolant.

Une lampe extérieure a été installée côté entrée, par l'électricien.

Questions diverses :

*Dégât voirie communale : Une coupe de bois a eu lieu récemment à Lacamp, la voirie a été lourdement endommagée par les nombreux passages de camions et engins professionnels.

Une déclaration a été réalisé auprès de la gendarmerie.

Un chiffrage pour la remise en état sera demandé auprès de CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) pour le remboursement des frais occasionnés par cette dégradation importante de la voirie communale.

*Entretien de la voirie communale : Au niveau des « Salettes », les fossés sont à reprendre. Un entrepreneur sera contacté afin de réaliser ces travaux qui nécessitent des engins (grande pelle), notre employé communal devra être présent ; sachant que ce dernier est seul face à la multitude de tâches à accomplir.

*Passerelle du Pont des Peintures : Le devis initial de l'Entreprise Lhéritier a été réactualisé pour un montant de 3 466 € au lieu de 3 800 €.

*Commission de contrôle des listes électorales : Suite au renouvellement des conseil municipaux, l' élu membre de la commission de contrôle des listes électorales doit être renommé. Celui-ci ne peut pas être adjoint ; c'est en général le conseiller le plus âgé mais il n'habite pas dans la commune au quotidien. Il convient donc de prendre l' élu en suivant : ce sera Monsieur ANDRIEU Christian. Le délégué de l'administration, Monsieur Max RAYNAUD, et la déléguée du tribunal de Grande Instance, Madame JAULHAC Josette restent à leurs postes, ils connaissent parfaitement la commune et ses habitants.

*Commission marché du samedi matin : Mesdames Marie-Paule BOUQUIER, Claire BROUXEL Messieurs Alexandre ROCQ, Vincent GOUZOU, membres de la commission « le marché du samedi matin », en accord avec les producteurs locaux et les membres bénévoles qui gèrent « la buvette du Marché », ont décidé, lors de leur réunion du samedi 9 mai dernier, de réaliser une bâche qui sera installée sur le bâtiment communal situé à côté du cimetière, afin d'en faire la promotion.

*Projet de création d'un Club de Foot : Une association Mahoraise basée sur Aurillac, a un projet de création d'un club de foot et ils ne trouvent pas de terrain de foot pour s'entraîner, ils demandent la possibilité d'utiliser celui de la commune de Vitrac. Elle compte une vingtaine de joueurs. Le premier contact avec les élus a été très positif. Ils pourront utiliser la salle inter-associative pour leurs réunions sur la commune.

Cette association a déjà travaillé avec l'APE pour la collecte de vêtements suite à l'ouragan qui avait sévi à Mayotte.

La réponse est positive pour cette création et l'utilisation du terrain de foot et des vestiaires ; une convention d'utilisation sera à rédiger pour une durée d'un an dans un premier temps.

*Compostage : Mme LHERM, référente de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » est venue sur site afin de déterminer un emplacement pour le composteur communal. Le terrain herbeux vers la salle polyvalente, au niveau des tilleuls et fils à linge pourrait convenir.

Un flyer sera édité et distribué à la population pour information et invitation à l'inauguration de cet équipement. Une distribution de seau de compostage aura lieu à cette occasion

*Permanence de Madame le Maire : Une note d'information a été distribuée fin avril afin d'informer la population de la cérémonie du 8 mai. Sur cette note, il était également précisé qu'à partir du 1^{er} juin 2026, les permanences de Mme Le Maire ne se feraient que sur rendez-vous le samedi matin.

Pour ce qui est de la clé des Salettes pour le dépôt des déchets verts, elle sera à disposition à la Halle pendant le marché.

*Communication : Un bulletin d'information à la population est à prévoir, en complément du bulletin municipal.

Le site de la commune sera également à actualiser.

*CAUE de l'Aveyron : Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Aveyron a organisé une visite de la Halle Couverte de la commune le vendredi 3 juillet prochain ; les élus seront également invités pour participer au repas du midi pris en commun à cette occasion.

*ONF : La Mairie a reçu un courrier nous informant que le contrat de prêt d'un montant de 21 564 € et datant de 1971 a été soldé grâce à la dernière recette de vente de bois de 2026. Jusqu'à ce jour, lors de ventes de bois, 50 % de la recette servait à rembourser l'emprunt, l'autre moitié étant perçue par la commune. Dorénavant, la totalité de la recette sera affectée à la commune de Vitrac.

*Commissions de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » : La Communauté de Communes a créé différentes commissions auxquelles les élus peuvent participer ; il leur est proposé de s'inscrire à l'un ou l'autre de ces groupes de travail ; ils seront alors convoqués pour les réunions dont le nombre variera selon les besoins et l'objet de la commission.

Liste des commissions : Agriculture-PAT, Solidarités, Développement économique, Enfance-Jeunesse, Logement-Mobilités, Tourisme, Développement durable (déchets, énergie, GEMAPI-SPANC), Culture-Vie associative et Urbanisme.

*Etat des lieux de la Salle Polyvalente : Un planning sera à établir entre les membres de la commission « Fonctionnement de la Salle Polyvalente »

*SIVU de La Fontbelle, Cère et Rance : Un état des lieux des compteurs positionnés sur les installations et les bâtiments communaux est à réaliser avec le SIVU et la commune (élu responsable et agent technique)

*CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) : Le rapport d'activité 2025 est disponible en mairie.

*Pylône de téléphonie mobile : L'installation du pylône est prévue pour la semaine 21. L'accès aux déchets verts sera donc impossible pendant cette période. Le raccordement final devrait avoir lieu en fin d'année 2026.

*Vérification des installations électriques : Elle est réalisée par la Société SOCOTEC annuellement. De menus travaux seront à réaliser, à voir avec Mr DEGUIRARD.

*Ecole de Vitrac : Les enfants participent au festival de l'Expression Infantile au théâtre d'Aurillac ; une répétition est prévue le 18 mai prochain ; le spectacle aura lieu les 2 juin à 19h00 et 5 juin à 13h30.

*Balançoire : Mr RINCHE de L'Auberge de La Tomette a proposé de donner la balançoire qui est dans son établissement à l'Ecole de Vitrac ; Mr BAC, directeur y est favorable. Un siège sera à changer. Le directeur de l'Ecole demande également la possibilité d'acquérir des trottinettes etc

*ACCA : L'assemblée Générale aura lieu le dimanche 17 mai prochain à 9h30 ; Mme BROUXEL Claire représentera la commune de Vitrac.

*Association des Maires de France : L'élection des membres du bureau se tiendra le 29 mai prochain, lors de l'Assemblée Générale ; Mr MONTIN Christian ne se présentera pas du fait qu'il n'y a qu'une seule liste conduite par le Maire de Chaudes-Aigues.

*Randonnée VTT : L'Association « ROANNES VTT Evasion » organise une randonnée qui passera sur le territoire de la Commune de Vitrac, dans le cadre de leur fête patronale, le 21 juin prochain. La Commune a donné son autorisation.

*Mission archiviste itinérant : Cette mission d'archivage des documents communaux est proposée par le CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) dans le cadre de ses missions. La Commune de Vitrac a adhéré à ce principe. Le temps est estimé à 5 jours de travail pour un coût de 3 000 € environ pour le tri de documents.

*Appartement Cantal Habitat : Un des deux appartements situés dans le bâtiment jouxtant « La Tomette » se libère et sera à nouveau disponible à la location à compter du 18 juin prochain. Il n'y a pas de personnes intéressées, connues à ce jour.

*Formations :

« Contrôle des branchements Eaux Usées » : Une séquence est programmée le 2 juin à Montsalvy ; l'agent des services techniques a été inscrit.

« Tronçonnage » : Notre agent des services techniques était intéressé mais il n'a pas été inscrit pour la session des 27 et 28 mai prochain. Une autre date à l'automne sera proposée.

*Relevés topographiques : La Société ACBIM nous a fait part d'une proposition de services par drone pour effectuer les relevés topographiques sur le territoire de la commune.

*GVA Lafeuillade/Montsalvy : Cette association a envoyé un courrier de demande de subvention auquel la collectivité ne donne pas suite.

*DPU (Droit de Préemption Urbain) : Suite à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » nous a transmis la délibération relative au Droit de préemption urbain.

*Elections sénatoriales, désignation des délégués : La date de la réunion est fixée par l'Etat et ce de manière impérative ; elle doit avoir lieu le vendredi 5 juin prochain et les résultats transmis sans attendre. Pour la Commune de Vitrac, il s'agit de désigner un membre délégué et 3 suppléants pour les élections qui auront lieu le dimanche 27 septembre prochain.

Mrs SAUTAREL et DELCROS, actuels sénateurs du Cantal seront candidats.

*Abri bus : La création d'un abri est demandée vers la croix à « Patacou » pour les collégiens qui attendent le bus quand il fait mauvais temps ; une réflexion sera menée sur un chantier participatif. Mais le sujet est délicat car chaque poste d'attente du bus de la région pour le collège peut demander un abri

*Association « Familles Rurales » : Lors de l'Assemblée Générale, de nombreux membres du bureau ont démissionné dont Mr Le Président. Le CLSH n'accueille plus les enfants du secteur suite à un problème d'effectifs de salariés pour encadrer les enfants (2 congés maladie dont la directrice). Pour répondre aux sollicitations des familles, ce sont les services de la COM COM « Châtaigneraie Cantalienne » qui ont assuré le transport des enfants à la sortie d'école le mercredi et qui les a amenés au CLSH du ROUGET PERS.

Un nouveau bureau doit être constitué.

Prochaines réunions :

- Conseil municipal : le 5 juin à 18h30
- Conseil municipal : le 23 juin à 20h30

Fin de séance : 23h15

Signatures :

BOUQUIER Marie-Paule	
LACOSTE Pierre	
BROUXEL Claire	
ROCQ Alexandre	
ANDRIEU Christian	
CASSAGNE Adrien	
COURCHINOUX Aline	
DE NICOLO Sandrine	
GOUZOU Vincent	
PANIS Jacqueline	
TIERLE Jean-Paul	Pouvoir à Marie-Paule BOUQUIER

